



Compte-rendu Conseil Municipal

24 juin 2024

Présence

Présents :

Luc ASTOUL, Jean-Paul AYRAL, Marie-Aude BARRIER, Véronique FAURE, Gilles LARGERON, Céline MARSIN, Frédéric MEUNIER, Pierre-Franck PAPPALARDO, Marie PEREIRA, Elodie PEREIRA OLIVEIRA, Raphaël ROUSSY.

Représentés :

Excusés :

Bruno CHAMPOUX, Pauline COHADE, Maryse CAREME.

Membres en exercice : 14

Membres qui ont pris part à la délibération : 11

Intervenants : sans

Lieu de la séance : Mairie de Malauzat

Secrétaire de séance : M. Raphaël ROUSSY

Nous vous proposons de faire une modification de l'ordre du jour afin de :

- Enlever le point pour la signature de la convention pour la SEMERAP
- Encaissement chèque EDF
- Rajouter les travaux pour le portail école
- Rajouter le point signalisation

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Ordre du jour

- Administration générale
 - Classement et linéaire voies communales
 - RASED
 - Accueil de loisirs UFCV Clair Matin (Saint-Ours-Les-Roches)
 - Groupement de commande transport piscine de Riom
- Travaux et matériels
 - Aspirateurs
 - Autolaveuse
 - Portail école
 - Signalisation
- Finances
 - Encaissement chèque EDF
 - Subvention Association « La santé par le cœur »

Approbation du PV du 27 mai 2024 à l'unanimité



Compte-rendu Conseil Municipal

24 juin 2024

1 – Administration générale

Classement et linéaire voies communales

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

Pour rappel, ce point a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal le 27 mai 2024 mais à la suite du retour de la préfecture, demandant des modifications, nous devons de nouveau délibérer sur ce classement. En effet la voirie classée RLV initialement n'était pas pris en compte dans le linéaire communal. Ces voiries sont toujours de la propriété communale et doivent être intégrées à notre linéaire.

Dans ce nouveau tableau de classement, il est proposé de définir le Domaine Routier Communal de la façon suivante :

- 29 voies communales à caractère de chemin, représentant un linéaire de 16 798 mètres
- 38 voies communales à caractère de rue, réparties dans le bourg de Malauzat et le bourg de Saint-Genest l'Enfant représentant un linéaire de 8 385 mètres.
- 10 espaces publics à caractère de place (et parkings) pour une surface de 8 283 m².

Le nouveau linéaire de voies communales est donc de **25 183** mètres et de **8 283** m² d'espaces publics à caractère de place.

Pour votre information, le dossier complet avec tableaux et plans est consultable en mairie.

Je vous propose de donner un avis favorable

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté)

Rapporteur : Elodie PEREIRA-OLIVEIRA

Le comité de pilotage du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) s'est tenu le 12 avril 2024. A cette occasion, les différents professionnels ont émis leur gratitude quant aux bonnes conditions d'exercice de leurs missions grâce notamment à notre partenariat financier. En 2023 ce sont 471 enfants qui ont été pris en charge sur notre circonscription.

La question de la répartition financière a été évoqué lors de ce comité.

Pour rappel, l'article 3 de la convention stipule que « pour le bon fonctionnement du réseau et la réalisation de son projet, les collectivités territoriales concernées s'engagent à financer selon la clef de répartition telle que définie ci-après, sur une base forfaitaire de 1 euro par élève, au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans les écoles publiques du premier degré ».

Cette base forfaitaire de 1 euro est inchangée depuis 2019. Aussi, et faisant le constat de l'augmentation des coûts de fournitures et de la baisse des effectifs scolaires, il été proposé lors de ce comité, d'augmenter la participation de 10 cts par enfant, soit un montant de 1,10 € par élève à partir de l'année civile 2025.



Compte-rendu Conseil Municipal

24 juin 2024

Je vous propose de donner un avis favorable à ce nouveau montant de 1,10 € par élève et d'autoriser M. le Maire à signer les exemplaires modifiés de la convention.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Accueil de loisirs UFCV Clair Matin (Saint-Ours-Les-Roches)

Rapporteur : Elodie PEREIRA-OLIVEIRA

Par délibération du conseil municipal du 16 octobre 2023, nous avons autorisé Mr le Maire à signer une convention avec l'UFCV pour l'accueil sur les vacances scolaires au sein des locaux Clair Matin à Saint Ours pour une année supplémentaire.

Les 2 premiers bilans sont positifs pour notre commune.

Les communes ayant participé à cette proposition d'accueil souhaitent renouveler le dispositif.

Le calendrier scolaire 2024/2025 étant atypique, il est proposé d'ouvrir 4 semaines en juillet (au lieu de 3 les années précédentes).

Il est proposé de donner en gestion à l'UFCV les temps extrascolaires durant les vacances scolaires du calendrier 2024/2025 à raison des dates suivantes :

- Vacances d'automne du lundi 21 octobre au 25 octobre 2024 inclus, soit 5 jours
- Vacances de Noël du 30 décembre 2024 au 3 janvier 2025, soit 4 jours
- Vacances d'hiver du lundi 24 au vendredi 28 février 2025 inclus, soit 5 jours
- Vacances de printemps du lundi 22 au vendredi 25 avril 2024 inclus, soit 5 jours
- Vacances d'été du lundi 7 juillet 2025 au vendredi 1er août 2025 inclus, soit 20 jours

Soit un total de 39 jours d'activités pour 10 enfants/jour

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la signature d'une nouvelle convention avec l'UFCV pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 août 2025.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Groupement de commande transport piscine de Riom

Rapporteur : Jean-Paul AYRAL

Le but du groupement de commande est d'optimiser les procédures, les coûts et de limiter les risques juridiques.

RLV nous propose un groupement de commande pour le transport des enfants de chaque commune vers la piscine Béatrice Hess. C'est RLV qui en sera le coordonnateur et qui sera chargée de l'ensemble de la procédure : lancement de la consultation, accord-cadre à bons de commande pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, désignation de l'attributaire.

Je vous propose de donner un avis favorable pour la signature de ce groupement de commande.



Compte-rendu Conseil Municipal

24 juin 2024

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

2 – Travaux et commande de matériel

Rapporteur : Pierre-Franck PAPPALARDO

Aspirateurs

Suite délibération du 27/05/2024

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Périé France : NVR200HENRY (X2)	546.46	655,75

Je vous propose de donner un avis favorable pour l'achat de ces 2 aspirateurs auprès de la société Périé France pour un montant de 655,75 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Autolaveuse

Chaque année la commune loue une autolaveuse pour le nettoyage des bâtiments publics. Ce nettoyage devrait être réalisé à chaque période de vacances scolaires. Nous vous proposons de faire l'acquisition d'une autolaveuse pour garantir une flexibilité d'utilisation. La société Périé France a été consultée :

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Périé France : Autolaveuse E36 + accessoires	3074,28	3689,14

Je vous propose de donner un avis favorable pour l'achat de cette autolaveuse auprès de la société Périé France pour un montant de 3689,14 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Portail école

Rapporteur : Raphaël ROUSSY

La mise en place du nouveau City-Park, nous contraint à supprimer l'ancienne enceinte de cette partie de l'école. Afin de clôturer de nouveau le site, pour assurer la sécurité des élèves de l'école mais aussi de respecter une harmonie visuelle, nous vous proposons de remplacer le portail de l'école qui est en mauvais état et de mettre en place une nouvelle clôture. La société Buig et Vaury a été consultée :



Compte-rendu Conseil Municipal

24 juin 2024

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Buig & Vaury	4270,00	5124,00

Caractéristiques :

Panneau Nylofor 3D fils Ø5mm 2,50x1,53m gris RAL 7016

Plaque béton 1/2 chaperon 2,51x0,25x0,035m

Portail en acier galvanisé thermolaqué. Bastion bar.25x25 4.00x1.70m - Gris RAL 7016

Je vous propose de donner un avis favorable pour la réalisation de ces travaux auprès de la société Buig & Vaury pour un montant de 5124 € TTC.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.

Signalisation

Rapporteur : Pierre-Franck PAPPALARDO

Afin de compléter la signalisation de notre commune, nous vous proposons de passer par la société GIROD pour l'achat des produits.

Fournisseurs	Prix 2024 (HT)	Prix 2024 (TTC)
Signaux Girod	434,24	521,09

Je vous propose de donner un avis favorable pour la réalisation de ces travaux auprès de la société Signaux Girod pour un montant de 521,09 € TTC.

Vote :

9 Pour, 0 Contre, 2 Abstention (Marie-Aude BARRIER, Elodie PEREIRA-OLIVEIRA)

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la majorité.

3 – Finances

Encaissement Chèque EDF

Rapporteur : Pierre-Franck PAPPALARDO

EDF nous a remboursé les factures sur 3 ans d'un point de livraison sur Enval que la commune de Malauzat avait payé.

Ce chèque de 7999,21 € doit être encaissé.

En revanche ce point de livraison malgré sa localisation sur la commune d'Enval alimente uniquement l'éclairage public de zone de Mozac coté Malauzat.

Je vous propose de donner un avis favorable pour cet encaissement de 7999,21 €.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à l'unanimité.



Compte-rendu Conseil Municipal

24 juin 2024

Subvention Association « La santé par le cœur »

Rapporteur : Elodie PEREIRA-OLIVEIRA

L'association « La Santé par le cœur » demande une subvention pour les soutenir (5€ x 75 élèves = 375 €). Cette association est intervenue à l'école pour informer nos élèves sur les gestes de premier secours et comment mieux s'alimenter autour de la thématique de la santé du cœur.

Je vous propose de donner un avis défavorable.

Vote :

11 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Les membres du conseil municipal émettent un avis défavorable à l'unanimité.

4 - Informations et Questions diverses

Informations

- Élections législatives du 30 juin et du 7 juillet 2024
- Fête des associations le 6 juillet : LES JEUX MALAUZ'IMPIQUES
- Travaux City-Park en juillet 2024
- Date voyage CCAS modifiée le 24 septembre 2024

Prochaine réunion lundi 15 juillet 2024 à 19h00 (mairie de Malauzat).

Fin de séance à 20 h 10.

Le Maire,
Jean-Paul AYRAL